

JOURNEE DE SOLIDARITE 2021

Vos salariés vous doivent une journée de solidarité (7 heures pour un salarié à temps complet, à proratiser pour les temps partiels)

Il s'agit d'une journée travaillée sans rémunération.

Quel jour avez-vous choisi ?

- Lundi 24 mai 2021 (lundi de Pentecôte).....
- Autre date choisie :.....
- Autre modalité (à préciser).....
-

Merci de nous retourner ce coupon avec la fiche de présence du mois de MAI.

A défaut d'information de votre part, rien ne sera indiqué sur les bulletins de paie.

Nom de l'employeur

Signature de l'employeur